

COMPTE-RENDU
de la réunion du 14 JANVIER 2016.

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier, JEANJEAN Lillian, MATHIEU Dominique, DEBRIN Jean-Luc, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, BIZZARRI Pascal, HOFF Jean-Pierre et CUCHE Sébastien.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mr JEANJEAN Lillian.

Membres absents :

Délibération N° 2016 - 001

Budget primitif COMMUNE 2015 – Virement de crédits.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6554	Contributions aux organismes de regroupement.	864.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-864.00 €

Délibération N° 2016 - 002

Budget primitif EAU 2015 – Virement de crédits.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget EAU de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Reversement redevance Agence de l'Eau.	15.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-15.00 €

Délibération N° 2016 - 003

Assurance CIADE. Ristourne de cotisation.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de CIADE (assureur de la commune) en date du 17 novembre 2015.

CIADE fait bénéficier à la commune une ristourne de 5% s'élevant à 72.00 € sur la cotisation 2014. Il invite l'assemblée à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTTE la ristourne de CIADE s'élevant à 72.00 €.

CHARGE le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

Délibération N° 2016 - 004

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel non titulaire.

Vote à l'unanimité.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances

VU le Code des marchés publics

La commune a, par la délibération du 8 novembre 2012 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP ASSURANCES**

Courtier gestionnaire : **SOFCAP**

Durée du contrat : à compter du 14 JANVIER 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire

Taux : 1.05%

DECIDE d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

CHARGE Le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

DIVERS

- **Démission du Second Adjoint.**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur JEANJEAN Lillian, second adjoint au Maire, demandant sa démission du conseil municipal à compter du 31 décembre 2015.

Conformément à l'article L 2122-15 du CGCT, la demande de Monsieur JEANJEAN Lillian a été transmise en Sous-préfecture. La démission sera définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet sera portée à la connaissance de l'intéressé.

- **Démission d'une conseillère municipale.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame KASIDIS Estelle par courrier en date du 24 décembre 2015, a présenté sa démission de conseillère municipale. Monsieur le Maire précise que la démission d'un conseiller municipal devient effective de suite.

- Les points concernant l'élection d'un second adjoint ainsi que le remplacement des délégués auprès des syndicats intercommunaux seront reportés à la prochaine réunion du conseil, après réponse de la Sous-préfecture au sujet de la démission du second adjoint.

- **Organisation d'un concert.**

Les conseillers décident d'arrêter la date de la manifestation : le samedi 3 septembre 2016.

La manifestation se déroulera en trois étapes : première partie à l'Eglise – Repas sur la Place de l'Eglise et la seconde partie au Château. Il convient de retenir un orchestre.

- La dépose des décors lumineux aura lieu le samedi 23 janvier prochain dès 9 heures.
- Monsieur le Maire signale que les travaux d'égavage sur la voie communale ont été réalisés. Le coût de ces travaux étant inférieur au devis.
- La pompe doseuse pour la javel est tombée en panne.
- Un surpresseur dans l'un des logements communaux est actuellement en panne. La commune va acheter une nouvelle membrane.
- La mairie a pris contact avec une Etude Notariale pour l'acquisition d'un terrain appartenant à un particulier.
- Monsieur le Sénateur Masson rendra visite aux élus de la commune ce vendredi à 18H00 en mairie.
- Le bulletin communal est en cours d'élaboration.

A Craincourt, le 18 janvier 2016.

Le Maire :
Didier FISCHER

